



CHARTRE DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ÉTUDIANTS (EFEE)

Contexte

La qualité des formations au service de la réussite et de l'épanouissement personnel des étudiants est une priorité pour l'UVSQ impliquant un engagement de l'ensemble des parties prenantes.

Dans le cadre de la démarche qualité, l'Évaluation des Formations et des Enseignements par les Étudiants (EFEE) contribue à inscrire l'université dans une dynamique d'amélioration continue de ses formations, en plaçant l'étudiant au cœur du dispositif et en l'encourageant à rester acteur de son parcours de formation.

L'Évaluation des Formations et des Enseignements par les Étudiants (EFEE) s'inscrit dans :

- le cadre réglementaire rappelé par l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au Cadre National des Formations,
- la stratégie de l'UVSQ exposée dans le volet spécifique de l'UVSQ annexé au contrat de site de la COMUE Université Paris-Saclay,
- la démarche qualité en matière politique de formation mise en œuvre sur le contrat 2015-2019 et précisée dans le dossier d'accréditation de l'UVSQ.

Objectifs

La charte dédiée à l'EFEE assure la bonne mise en œuvre d'une démarche coordonnée à l'échelle de l'université pour toutes les formations accréditées de l'UVSQ.

L'EFEE vise à favoriser l'apprentissage et la réussite de tous les étudiants :

- en garantissant un environnement de travail favorable à la construction d'un parcours professionnel et personnel adapté,
- en améliorant les pratiques pédagogiques et la qualité de l'enseignement.

Cette démarche nourrit les échanges entre tous les acteurs de la communauté universitaire, permettant aux équipes pédagogiques de mieux s'emparer des problématiques de formation et d'alimenter ainsi les réflexions du conseil de perfectionnement de mention.

A l'issue du conseil de perfectionnement, des propositions d'amélioration des formations et des enseignements seront présentées le cas échéant, lors du conseil de composante.

Deux grands types d'évaluation sont mises en œuvre :

- une évaluation de la Formation conduite annuellement à l'échelle de l'UVSQ à l'initiative du VP CFVU portant notamment sur l'environnement de travail et les conditions d'études des usagers
- une évaluation annuelle des Enseignements menée par l'équipe pédagogique au sein de chaque mention relevant d'un dispositif propre

Principes fondamentaux

Le dispositif d'Évaluation des Formations et des Enseignements par les Étudiants est conduit dans le strict respect des principes fondamentaux suivants :

- **Garantie de l'anonymat pour les étudiants**

Les réponses des étudiants sont totalement anonymes et les réponses recueillies ne permettent pas de déterminer l'identité du répondant.

- **Garantie de la confidentialité des réponses**

Ce questionnaire, strictement anonyme, servira exclusivement à des analyses statistiques. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Pour les données les concernant, cette loi garantit aux sondés un droit d'accès et de rectification qui sera précisé dans les modes opératoires. L'intéressé s'adressera par le Bureau des Enquêtes et Analyses (BEA). Le numéro d'identification sert uniquement à gérer les relances.

La publication des réponses ne permet pas d'identifier l'identité des parties prenantes (étudiants, enseignants, personnels administratifs et autres acteurs impliqués dans les formations). Aucune donnée nominative ne sera par conséquent publiée.

Présentation du dispositif

Les parties prenantes :

- la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU), le pôle Formation et Pilotage de la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU), le Comité de Pilotage Formation (CPF), le Comité de Suivi des Enquêtes et Analyses (CSEA)
- les composantes, les équipes pédagogiques, le comité de perfectionnement et ses différentes structures

- les étudiants

La mise en œuvre

L'évaluation des Formations bénéficie d'un dispositif mis en œuvre par le BEA selon un mode opératoire précisé dans le document prévu à cet effet. Le BEA est chargé de la création de l'enquête et de son administration en ligne, de l'extraction et de la diffusion des résultats aux directeurs de composante et aux conseils de perfectionnement. Il garantit en outre à tous les étudiants l'accès à un questionnaire en ligne correspondant à leur niveau de formation.

L'évaluation des Enseignements bénéficie d'un dispositif mis en œuvre au sein de chaque composante.

Restitution et exploitations des résultats d'enquêtes

Concernant les évaluations conduites et coordonnées au niveau de l'établissement, les données brutes sont accessibles uniquement par le BEA lequel transmettra ces données brutes au directeur de composante concerné.

Pour l'évaluation des enseignements, chaque composante met en place un dispositif identifiant les personnes ayant aux réponses et celles qui assureront leur traitement, dans le respect des principes fondamentaux précédemment cités.

Toutes les synthèses produites le sont dans le respect des principes fondamentaux précédemment cités.

Après validation du Comité de Suivi des Enquêtes et Analyses, le Bureau des enquêtes et Analyses propose au Comité de Pilotage Formation une fiche de synthèse de l'évaluation des formations par mention puis la remet à chaque directeur de composante et conseil de perfectionnement.

Pour l'évaluation des Enseignements, les responsables de mention élaborent une fiche de synthèse qu'il remet à chaque directeur de composante et conseil de perfectionnement de la mention. Chaque intervenant de la formation n'accède exclusivement qu'aux résultats d'enquêtes concernant les enseignements relevant de sa responsabilité.

Le conseil de perfectionnement s'appuie sur les fiches de synthèse des deux types d'évaluation pour formuler des propositions d'amélioration au niveau de la mention en matière de Formation et d'Enseignements, lesquelles seront présentées lors du conseil de composante

Le directeur de la composante transmet au CPF un relevé des conclusions et des propositions faites pour les formations dont il a la responsabilité.

Chaque année, un bilan est présenté en CFVU.